



Les Cahiers du Réseau Européen de Recherche en Droits de l'Homme – n°2 Appel à contribution

Présentation de l'association

Le R.E.R.D.H. (Réseau européen de recherche en droits de l'Homme) est une association créée par des doctorants de Limoges en 2009 et rassemble depuis des doctorants, des docteurs, des maîtres de conférences et des professeurs de différentes universités.

Le R.E.R.D.H. a une double mission : une mission d'accompagnement et une mission de recherche. Dans le cadre de sa mission de recherche, l'association organise tous les 18 mois un colloque. Depuis dix ans, sept colloques ont eu lieu portant sur des thématiques originales et transversales : « Techniques et droits humains » en 2010, « Science-fiction et science juridique » en 2011, « Héroïsme et Droit » en 2013, « Le Droit au Bonheur » en 2014, « La Fraternité » en 2016, « Pornographie et Droit » en 2017, et « *Dura lex, sed lex* » en 2019. Chacun des colloques du Réseau a fait l'objet d'une publication par des éditeurs spécialisés (Mare et Martin, LGDJ, Dalloz...). Il ambitionne également de développer et de diversifier cette activité de recherche par la création d'une revue juridique : **les Cahiers du Réseau Européen de Recherche en Droits de l'Homme**.

Présentation de la revue

Les Cahiers du Réseau Européen de Recherche en Droits de l'Homme auront pour objectif de s'intéresser **autant à l'actualité des droits fondamentaux qu'à leurs évolutions profondes**. Revue annuelle publiée à la fois aux Presses Universitaires de Limoges ainsi qu'en ligne, son contenu éditorial est déterminé par un comité éditorial intégrant les membres de l'association, soutenu par **un comité de lecture composé de professeurs et de maîtres de conférence de tous horizons**. Chaque numéro consacrera un dossier portant sur un thème en particulier, choisi pour son intérêt scientifique et son originalité.

Présentation du numéro

Son deuxième numéro, portera sur le thème suivant : **Organisation internationale et État : complémentarité et/ou subsidiarité**.

La thématique générale de la revue permet aux contributeurs d'explorer tous les champs du droit, qu'il s'agisse de droit public ou privé, de droit positif, de théorie du droit ou d'histoire du droit, de questions de fond ou de procédure, sous réserve que leurs contributions aient un lien avec les droits de l'Homme.

Conditions de soumission

Les contributions devront être adressées au format Word **avant le 1^{er} février 2022** à l'adresse suivante : fdse.rerdh@unilim.fr. Elles devront faire moins de 30.000 signes, espaces compris et notes de bas de page incluses et être rédigées en Times New Roman, taille 12 et interligne 1.5. Les notes de bas de page devront être rédigées dans la même police, en taille 10 et respecter la forme suivante : NOM Prénom, « Titre de l'article », Revue, Date, Page ou, pour les ouvrages : NOM Prénom, *Titre de l'ouvrage*, Éditeur, Date, Page.

Les propositions reçues seront examinées anonymement par le comité de lecture de la revue **avant le 1^{er} avril 2022**, pour une publication en juin 2022. L'envoi d'une proposition implique donc **l'exclusivité de la publication dans les Cahiers du Réseau Européen de Recherche en Droits de l'Homme** jusqu'à un éventuel refus ou, à défaut, jusqu'au 1^{er} avril 2022.

Composition du comité de lecture

- Jean-François BARBIERI, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Toulouse I - Capitole
- Régis BISMUTH, Professeur de droit à l'École de droit de Sciences Po - Paris
- Jérôme BOSSAN, MCF en droit privé et sciences criminelles à l'université de Poitiers
- Thomas BESSE, MCF en droit privé et sciences criminelles à l'université de Caen
- Nicolas CHIFFLOT, Professeur de droit public à l'université de Strasbourg
- Isabelle DAURIAC, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université Paris - Descartes
- Bruno DONDERO, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Paris I - Sorbonne
- Christos GIANNOPOULOS, MCF en droit public à l'université de Strasbourg
- Éric GOJOSSO, Professeur d'histoire du droit à l'université de Poitiers
- Jacqueline HOAREAU, Professeur d'histoire du droit à l'université de Limoges
- Walter JEAN-BAPTISTE, MCF en droit privé et sciences criminelles à l'université de Dijon
- Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Poitiers
- Félicien LEMAIRE, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université d'Angers
- Jean-Philippe LHERNOULD, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Poitiers
- Jessica MAKOWIAK, Professeur de droit public à l'université de Limoges
- Fabien MARCHADIER, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Poitiers
- Pierre-Marie MARTIN, Professeur émérite de droit public à l'université de Toulouse I - Capitole
- Wanda MASTOR, Professeur de droit public à l'université de Toulouse I - Capitole
- Ludovic PAILLER, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Lyon 3

- Jacques PERICARD, Professeur d'histoire du droit à l'université de Limoges
- Xavier PERROT, Professeur d'histoire du droit à l'université de Limoges
- Julien RAYNAUD, MCF en droit privé et sciences criminelles à l'université de Limoges
- Morgane REVERCHON-BILLOT, MCF en droit privé et sciences criminelles à l'université de Poitiers
- Damien ROETS, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Limoges
- Isabelle SAVARIT-BOURGEOIS, Professeur droit privé et sciences criminelles à l'université de Poitiers
- Éric SAVAUX, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Poitiers
- Xavier SOUVIGNET, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Grenoble-Alpes
- Lukasz STANKIEWICZ, Professeur de droit public à l'université de Limoges
- Jean-Baptiste THIERRY, MCF en droit privé et sciences criminelles à l'université de Lorraine
- Mathieu TOUZEIL-DIVINA, Professeur de droit public à l'université de Toulouse I - Capitole
- Bernard VAREILLE, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Limoges
- Oriane VERGARA, MCF en droit privé et sciences criminelles à l'université de Besançon